Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260320-DEL2026_15-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	20
votants	23

L'an deux mil vingt six
Le vingt mars
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Joël BOSC, Doyen d'âge.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : BERTET Audrey - BONPOIL Viviane - BOSC Joël - CANAUX Patricia– CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DELAROQUE Eugénie – DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane– ROBIN Stéphanie - ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle

Absents excusés : CHESNIN Nicolas donne pouvoir à Gaëlle DAVID
PERRAIS Isabelle donne pouvoir à Sébastien GUIHARD
ROUSSE Yannick donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON

Madame DELAROQUE Eugénie est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-15 – ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Joël BOSC doyen de l'assemblée prend la présidence du Conseil Municipal. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a dénombré vingt conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Joël BOSC demande la constitution du bureau, Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :
- Monsieur Benjamin LAROCHE,
- Madame Stéphanie ROBIN.

Monsieur Joël BOSC demande au conseil municipal s'il y a des candidats au poste de Maire. Monsieur Patrick GERAUD se porte candidat.

Le Conseil Municipal est invité à procéder à élection du Maire à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260320-DEL2026_15-DE

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 23

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

d. Nombre de suffrages blancs (art L65 du code électoral) 4

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 19

f. Majorité absolue 10

Monsieur Patrick GERAUD a obtenu dix-neuf voix, ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur Patrick GERAUD a été proclamé maire et immédiatement installé.

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 23 mars 2026

Le Maire,

P. GÉRAUD

MAIRIE DE SAINT-DOLAY
56130